



65, rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  
Téléphone : 450 886-3867

## **AVIS PUBLIC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 567-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 567 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 567-5 modifiant le Règlement numéro 567 relatif au traitement des élus municipaux.

QUE l'objet du règlement numéro 567-5 vise à modifier la rémunération de base annuelle du maire et des membres du conseil ainsi que leur allocation de dépenses respectives.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, mais a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

QUE toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 567-5 sur notre site Internet au [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca) ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

---

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier